

Date de dépôt : 13 juin 2022

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'année 2021

Rapport de M^{me} Dilara Bayrak

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Jacques Béné a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 1^{er} juin 2022.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par les représentants du département des finances, à savoir MM. Pierre Béguet, directeur général des finances, Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, et Pierre-Emmanuel Beun, chef du service des états financiers.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Audition de M. Yves Flückiger, recteur, et de M. Raphaël Ferrillo, directeur financier

M. Ferrillo prend la parole et indique qu'il détaillera les comptes consolidés du groupe économique Université avec le Fonds général de l'Université, la fondation Campus Biotech et les différentes sociétés immobilières (annexe). Ce qu'il faut retenir de l'exercice 2021, c'est que le résultat net est bénéficiaire, mais uniquement grâce à l'apport du résultat financier. Celui-ci montre la bonne performance de la bourse. Deux tiers de cette performance sont latents et un tiers est réalisé. Cela génère 18 millions de francs de résultat réalisé en cash.

Le résultat d'exploitation est déficitaire. Il s'agit de la situation des activités qui entrent dans les missions de l'université. Les activités d'enseignement et les activités de recherche, sur le groupe économique, présentent un déficit d'exploitation d'environ 15 millions de francs. Ce déficit est légèrement supérieur à ce qui a été enregistré lors des années précédentes.

Au niveau des comptes individuels de l'UNIGE, la principale source de financement ce sont les collectivités publiques, dont l'Etat de Genève. On trouve ensuite le Fonds national suisse de la recherche et une série d'autres bailleurs. Enfin, il y a les fonds propres de l'université qui permettent d'assumer un certain nombre de tâches. Les résultats par source de financement indiquent que le budget est à l'équilibre (90 000 francs de bénéfices sur l'exercice 2021). Le budget Fonds national suisse de la recherche est aussi à l'équilibre (cet équilibre est structurel puisque ce financement est reconnu dans les comptes de l'UNIGE au fur et à mesure que les activités sont réalisées). Sur les autres fonds étrangers, une marge bénéficiaire de 1,2 million de francs, en léger recul par rapport aux précédents exercices, est à mettre en évidence. M. Ferrillo précise que l'université tente de comprendre pour quelles raisons cette marge bénéficiaire est en recul et déterminer s'il s'agit d'un phénomène passager ou d'une tendance structurelle. Toujours au niveau des comptes individuels par source de financement, l'UNIGE a mis ses fonds propres à contribution à hauteur de 17 millions de francs puisque le résultat de ses fonds propres est un déficit de 17 millions de francs, ce montant n'étant pas tout à fait financé par le résultat financier de l'université. Autrement dit, l'université décapitalise.

Pour ce qui est de l'analyse des comptes sous l'angle de l'impact COVID, il est possible de constater que le COVID représente une détérioration du résultat moins importante que celle enregistrée en 2020. Ce n'est pas étonnant, parce que les activités ont pu progressivement reprendre au cours de l'année 2021. L'impact sur le chiffre d'affaires a donc été moindre. Les économies nettes réalisées dues à l'absence de fonctionnement de l'activité sont moindres. L'impact sur le résultat net est donc moins important. En revanche, il y a des dépenses directes que l'on peut attribuer au COVID qui sont plus importantes. On pense en particulier à toutes les dépenses qu'il a fallu réaliser en matière de sécurité pour pouvoir accueillir les étudiants sur le campus universitaire tout au long de l'année 2021.

Au niveau du budget Etat (compte Etat) de l'UNIGE, le résultat est à l'équilibre (90 000 francs de bénéfices). Le budget avait été bouclé à l'équilibre et les comptes sont très légèrement bénéficiaires. L'origine des écarts, c'est un peu plus de revenus et un peu plus de charges. Ce que l'on

peut mettre en évidence au niveau des revenus, pour l'essentiel, c'est que la subvention fédérale de base est inférieure à ce qui avait été budgété. Cela touche à la fois les axes enseignements et les axes recherches puisque la subvention fédérale est répartie entre les universités selon des indicateurs qui concernent l'enseignement et la recherche. Il y a également un impact COVID de 1,5 million de francs. Au niveau des étudiants confédérés accueillis à l'UNIGE, la bonne nouvelle est que le produit de l'AIU est supérieur au budget d'environ 1 million de francs. Ce phénomène est très certainement lié au fait que les étudiants, en raison du COVID, ont prolongé les durées d'études dans l'institution. En 2021, une croissance très importante du nombre d'étudiants a pu être observée. Cela étant, à la rentrée de septembre 2021, on a vu le nombre d'étudiants redescendre.

Au niveau des charges, on peut mettre en évidence des dépassements sur les charges de personnel ainsi que sur la rente-pont AVS qui sont partiellement compensés par des économies réalisées sur les dépenses générales. En effet, il y a eu moins d'activités, donc moins de déplacements. De plus, avec beaucoup de contraintes au niveau des capacités à voyager, il y a donc eu moins de frais de déplacement.

Globalement, sur la période de la convention d'objectifs actuelle (2020-2023), sur les deux premières années, le résultat cumulé est à peu près à l'équilibre (-10 000 francs). Ainsi, le déficit enregistré en 2020 est quasiment compensé.

M. Flückiger fait remarquer que le Fonds d'innovation et de développement (FID) est un instrument précieux pour l'UNIGE pour lancer de nouveaux projets institutionnels qui ont une forte valeur ajoutée pour l'institution (par exemple la numérisation et la digitalisation où l'UNIGE a pu obtenir des financements fédéraux complémentaires), mais c'est systématiquement associé à la nécessité pour l'UNIGE de mettre des matching funds, c'est-à-dire l'équivalent de ressources que l'UNIGE doit pouvoir mettre à contribution pour pouvoir soutenir des projets de cette nature. Cet instrument est extrêmement précieux. Au niveau de l'évolution du solde de ce fonds au 1^{er} janvier (cf. p. 6 de la présentation), l'UNIGE va débiter l'année 2023 avec un FID qui sera réduit à 4 millions de francs. Avec les dépenses prévues au cours de l'année 2023, le FID sera alors totalement épuisé. Dès lors, l'UNIGE va perdre totalement cette capacité qu'elle avait par le passé de lancer de nouveaux projets institutionnels importants avec une forte valeur ajoutée.

M. Flückiger explique que cette situation s'explique essentiellement par des allocations réduites pour la convention d'objectifs. La première convention d'objectifs, sur trois années, avait apporté 11 millions de francs

de budget supplémentaire à l'UNIGE. La deuxième convention d'objectifs 2012-2015 avait apporté 10 millions de francs supplémentaires. La troisième convention d'objectifs, sans doute aussi compte tenu des difficultés budgétaires du canton, n'a alloué à l'UNIGE que 2 millions de francs supplémentaires sur 4 ans. L'UNIGE avait alerté ses autorités pour dire qu'elle pouvait l'assumer, parce qu'elle avait un fonds d'innovation et de développement, mais que la situation ne pourrait pas perdurer. Malheureusement, l'allocation 2020-2023 de la convention d'objectifs a aussi été limitée à 8 millions de francs. Cela explique que ce FID se soit progressivement épuisé. On peut également constater que ce fonds n'obtient plus d'alimentation supplémentaire depuis l'année 2020 parce que les exercices ont systématiquement été soit à l'équilibre, soit légèrement déficitaires. Il n'y a donc plus d'alimentation de ce FID parce qu'on est arrivé dans une situation budgétaire extrêmement délicate. C'est un point sur lequel l'UNIGE aimerait véritablement attirer l'attention des commissaires.

Cela amène à parler de la situation budgétaire et de la préparation d'une future rencontre à ce sujet, avant que M. Flückiger ne quitte le rectorat de l'UNIGE, le 15 juillet 2023. C'est une situation budgétaire qui est préoccupante avec des comptes Etat qui sont tout juste à l'équilibre depuis 2 ans, c'est-à-dire sans alimentation du FID. Quant au plan financier pluriannuel, il est déséquilibré et amènerait à un déficit de 8 millions de francs en 2025 et à un FID qui serait épuisé. Il faut voir que c'est dans une situation où la croissance annuelle du nombre d'étudiants est de 2% sur une dizaine d'années (8% l'année dernière). L'UNIGE a besoin de continuer à investir dans des programmes à forte valeur ajoutée.

M. Flückiger aimerait mettre cela en lien avec la question de l'espace européen d'enseignement et de recherche. L'UNIGE est une université de pointe dans le domaine de la physique quantique. C'est de cette physique quantique qu'est née l'entreprise ID Quantique qui est devenue le leader mondial dans la communication quantique. Aujourd'hui, l'UNIGE est exclue du programme européen dans la physique quantique ; or elle a besoin de pouvoir continuer à investir, sinon cela signifiera la perte de cette place de leader au niveau mondial. La Confédération pourrait être amenée à aider l'UNIGE à continuer son développement, mais elle lui demandera un effort avec des matching funds qui sont toujours demandés lorsque la Confédération met en place des financements supplémentaires. On se trouve donc dans une situation préoccupante et les auditionnés tenaient à le mettre en évidence. Comme les commissaires l'ont compris, ils leur donnent rendez-vous aux prochaines rencontres qui auront certainement lieu à l'automne pour la préparation du budget 2023, mais aussi pour la future

convention d'objectifs pour les années 2024 à 2027 qui déterminera l'avenir de l'UNIGE dans le cadre de la Suisse et de l'Europe.

Questions des commissaires

Un député S aimerait savoir comment sont affectés les fonds propres affectés. M. Flückiger répond que ces fonds propres sont affectés à tout ce qui ne peut pas être financé par l'allocation DIP et que l'UNIGE doit pouvoir soutenir. Cela concerne la recherche, notamment dans le domaine de la physique, mais aussi l'enseignement lorsque de nouvelles formations sont lancées et qui ont nécessité des financements supplémentaires qui ne sont pas, aujourd'hui, pris en charge par l'allocation DIP. M. Ferrillo précise que le fonds d'innovation et de développement est par exemple un fonds propre affecté avec un règlement d'utilisation. D'ailleurs, ce règlement a été figé dans le cadre du règlement sur les finances de l'université qui a été adopté par le Conseil d'Etat. En fait, ce sont les soldes budgétaires. Quand les activités sont terminées, il y a un bénéfice ou un excédent qui est constaté et qui est versé dans les fonds propres et affecté à des tâches particulières. Un certain nombre de ces fonds propres sont mutualisés et ils appartiennent à une structure. Un certain nombre de ces fonds propres sont attachés à l'activité d'un professeur. Il faut toutefois figer, dans une directive d'utilisation, comment ces fonds seront utilisés. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes, avec une publication en décembre 2020, sur la manière dont ces fonds sont gérés et sur la manière dont il est vérifié que les directives d'utilisation sont respectées.

Le même député S note que le résultat net d'exploitation pour les fonds propres affectés est de -17,2 millions de francs dans les comptes 2021. Il comprend que l'UNIGE n'a plus de fonds propres. M. Flückiger explique que les fonds propres sont alimentés année après année, mais il y a effectivement une dépense relativement importante sur l'exercice 2021. M. Ferrillo précise que le compte d'exploitation est un flux qui enregistre les entrées et les sorties. Ainsi, il reste encore des fonds propres à l'UNIGE, mais ils tendent à se réduire parce qu'ils sont mis à contribution pour se substituer aux difficultés de financement.

Le même député S trouve grave que le FID vienne à s'épuiser. Il est vrai que Genève est à la pointe en matière de physique quantique et il serait dramatique de perdre cette position pour l'UNIGE et pour le canton. Le député aimerait ainsi savoir si l'UNIGE s'est ouverte de cela auprès du Conseil d'Etat et si ce dernier a été sensible à cette situation. En effet, la Suisse et le canton de Genève brillent par leurs universités et, notamment, leurs recherches fondamentales. M. Flückiger confirme qu'ils se sont ouverts

au Conseil d'Etat, mais ils souhaitent aussi le faire au niveau national avec une initiative nationale. C'est la raison pour laquelle ils ont pris contact avec l'EPFZ qui est très forte dans le domaine des ordinateurs quantiques et avec l'EPFL qui est très forte dans les matériaux quantiques, l'UNIGE étant très forte dans la communication quantique. Ensemble, ils ont fait un projet auprès du SEFRI pour obtenir un financement complémentaire. Evidemment, dans la situation budgétaire du canton de Genève, ils savent qu'ils ne peuvent pas compter seulement sur les autorités cantonales et ils ont un sens des responsabilités. Ces trois institutions ont donc déposé un projet ambitieux pour maintenir la position de la Suisse avec un aspect très complémentaire et des formations (il s'agit de former des personnes qui font de la physique quantique, mais on a aussi besoin d'apprentis et d'ingénieurs et, donc, des HES) et des infrastructures quantiques.

Un enjeu majeur pour la Suisse serait de pouvoir créer un réseau quantique le long des voies de chemin de fer et de créer le premier réseau de communication quantique sur lequel elle serait vraiment à la pointe. M. Flückiger pense que ce ne sont pas seulement les autorités cantonales qui doivent assumer cela. Il paraît ainsi assez naturel d'aller voir les autorités fédérales. Il est vrai que c'est un projet très ambitieux. Il y a 3 jours, ils ont reçu la nouvelle que cette ambition a été coupée quasiment par 3 par les autorités fédérales malgré tout ce qui leur avait été dit et promis. Effectivement, la situation est compliquée lorsque les situations budgétaires sont compliquées à Genève comme au niveau de la Confédération, mais on est vraiment en train de jouer la carte de l'avenir pour le pays et on trouve problématique de ne pas avoir cette capacité d'investissement.

Par rapport aux autorités cantonales, M. Flückiger pense que l'UNIGE a toujours été l'université la plus responsable possible. Pour la troisième convention d'objectifs, quand il leur a été annoncé qu'ils n'auraient que 2 millions de francs supplémentaires sur 4 ans, M. Flückiger avait indiqué à la conseillère d'Etat qu'il comprenait la situation du canton de Genève et qu'il était prêt à assumer cette situation avec les fonds propres dont disposait l'UNIGE, mais, en faisant cela sur 8 années, on arrive aujourd'hui à une situation très problématique. Cela ne concernera plus réellement M. Flückiger, mais il a envie de donner la main à un prochain rectorat qui aura la capacité de continuer à maintenir la position de l'UNIGE à l'échelle suisse et à l'échelle mondiale.

Le député S tire la conclusion que, eu égard à l'importance de cette recherche pour l'avenir du canton et de la Suisse, l'UNIGE n'est pas assez épaulée par les autorités cantonales ou, en tout cas, par le Conseil d'Etat. Il faut voir que certaines choses sont difficiles à faire, mais que cela va ensuite

très vite pour les défaire. Les chercheurs sont sollicités et partent ailleurs. Ensuite, reconstituer des équipes de recherche est très difficile et très coûteux. Cela coûtera plusieurs fois ce que l'on a aujourd'hui. Le député S se demande si les autorités sont conscientes de cela. Il indique avoir discuté avec le recteur sur la formation des médecins et que celui-ci lui avait dit que ce n'est pas une question de docents, mais de stages. Le député estime qu'il s'agit d'une problématique à résoudre parce qu'on a besoin de former des médecins. Cela pose donc un problème si on ne peut pas former le nombre de médecins nécessaires parce qu'on ne peut pas leur offrir de stages.

M. Flückiger donne raison au député sur ce point. On est dans une situation compliquée de concurrence qui n'est pas la plus bienveillante que l'on souhaiterait pouvoir mettre en place entre les institutions universitaires, parce qu'aujourd'hui l'Université de Lausanne, certainement par le biais des autorités cantonales, verse 3000 francs par étudiant à chaque hôpital périphérique qui accueille un étudiant de médecine de l'Université de Lausanne en stage. S'il fallait appliquer cette mesure au niveau genevois, cela coûterait 1 million de francs. Ils sont donc allés voir les autorités cantonales vaudoises et l'Université de Lausanne en leur demandant de cesser cette pratique. En effet, si Genève vient à faire la même chose, c'est une surenchère ridicule puisque cela conduira, demain, à passer à 6000 francs pour garder les mêmes places de stage.

M. Flückiger estime que l'on est dans une concurrence qui n'est vraiment pas efficiente. Ils ont donc essayé de trouver une solution. Celle qui a été trouvée, c'est de réduire à 1500 ou 2000 francs le versement aux hôpitaux périphériques, mais l'UNIGE est toujours dans la situation de dire qu'elle ne versera rien. Il y a peut-être d'autres hôpitaux périphériques de l'autre côté de la frontière, mais il y a un vrai problème de stages et on est dans cette situation de concurrence. Lausanne a augmenté son nombre d'étudiants et il n'y a maintenant plus de places de stages dans les établissements nyonnais. Ils essaient de compenser cela en disant qu'ils vont mettre dans leur faculté de médecine des professeurs qui sont des privat-docents ou qui ont un titre universitaire, qui viennent de ces hôpitaux et qui peuvent se montrer bienveillants par rapport aux étudiants de l'UNIGE, mais cela ne suffit plus. Ces hôpitaux gagnent de l'argent, aujourd'hui, avec les stages qu'ils offrent pour les étudiants vaudois. Genève ne l'a pas fait, mais va devoir y répondre un jour ou l'autre si le canton veut garder ses étudiants. C'est une situation très problématique.

Le député S demande s'il n'y a que les HUG où il est possible de faire des stages. M. Flückiger répond qu'il y a aussi d'autres hôpitaux où les étudiants peuvent être envoyés, y compris peut-être au Tessin ou dans l'arc jurassien. Il

y a des possibilités, mais Lausanne fait la même chose et, en offrant cette prime, cela met Genève dans une situation très difficile. Aujourd'hui, l'UNIGE n'a pas les ressources pour financer le million de francs que cela représenterait. Pour l'instant, elle a refusé de le faire parce qu'elle pense que c'est une politique qui n'est pas la coordination que l'on souhaiterait entre les établissements de l'arc lémanique.

Un député PLR note qu'il y a eu une croissance des dépenses en raison du COVID et de ce qu'il a fallu mettre en œuvre pour recevoir les étudiants et le corps enseignant. En même temps, les auditionnés disent que, pendant cette période, il y a eu une prolongation de la durée d'études. Il aimerait donc savoir comment cela se fait que l'UNIGE dépense des sommes importantes pour assurer le fait que les gens puissent étudier à peu près normalement et que, en même temps, ces gens n'en bénéficient pas et augmentent la durée de leurs études. Il relève aussi qu'il est préoccupé par cette perte de rangs au niveau mondial. Il y a évidemment une question de prestige, mais il aimerait savoir ce que cela impliquerait au niveau financier pour l'UNIGE de perdre des rangs dans cette course où elle s'est inscrite de manière tout à fait exceptionnelle pour Genève. M. Flückiger signale qu'ils ont pris une mesure en juin 2020 liée au COVID pour dire que, pour les étudiants qui avaient démarré un semestre à distance avec des conditions d'apprentissage dégradées par rapport aux conditions que l'on doit donner à des étudiants en présentiel, et qui rataient leurs examens en juin 2020, cela pouvait être considéré comme n'étant pas une tentative. De facto, cela a donc allongé la durée des études pour les étudiants qui ont échoué et qui ont vu leurs tentatives prolongées d'une tentative supplémentaire. Maintenant, il y a un retour de manivelle pour les étudiants qui auraient peut-être dû être éliminés et qui l'ont finalement été. Le nombre d'étudiants avait dépassé 19 400 à la rentrée 2020 et il est maintenant descendu un peu en dessous de 19 000 à la rentrée 2021. En termes nets, il y a quand même encore une progression relativement importante. On est passé à 8,4% d'étudiants supplémentaires en 2020. Maintenant, il y a une petite baisse de 1% ou 2%.

Concernant les conséquences sur le ranking, ils ne vont pas se battre pour un ou dix rangs. Cela ne va pas changer de manière fondamentale. Toutefois, au moment où les choses se détériorent, cela va ensuite assez rapidement. Cela peut avoir comme conséquence que des chercheurs vont trouver des places ailleurs et, d'ailleurs, on commence déjà à le ressentir d'une manière ou d'une autre. Il y a une concurrence très forte entre les universités. Ils vont donc peut-être choisir des universités dans lesquelles ils peuvent participer à des programmes européens. C'est déjà un aspect où l'UNIGE sera moins attractive pour attirer des chercheurs qui auront, eux, un impact sur le

classement parce qu'ils vont attirer des fonds européens et des fonds de recherche qui vont contribuer au classement de l'UNIGE. Par ailleurs, très rapidement, les étudiants regardent, d'une manière ou d'une autre, surtout quand ils viennent de l'étranger, le classement des institutions universitaires pour choisir où ils vont faire leurs études. M. Flückiger ne dirait pas que l'UNIGE fait une politique pour être 40^e plutôt que 50^e. Ils cherchent une politique qui garantit une qualité de l'enseignement et de la recherche, ce qui se traduit finalement sur les rankings, mais l'objectif n'est pas de se battre à tout prix.

Le député PLR estime que l'on peut tenir un certain temps en étant exclu des programmes européens et de la communauté de recherche européenne. Il note qu'un projet regroupant trois institutions a été déposé. Indépendamment de la réponse qui sera donnée à ce projet, il aimerait savoir quel est l'horizon sur lequel les auditionnés tablent pour avoir une réponse concernant ce projet. M. Flückiger répond que ce sera le budget fédéral 2023 dont les discussions vont commencer à l'automne. Manifestement, ils avaient un projet ambitieux, et qui a peut-être été vu comme trop ambitieux par les autorités fédérales, qui a été réduit quasiment de deux tiers, mais il va passer devant le Parlement fédéral. M. Flückiger espère que, à cette occasion, ils pourront essayer de convaincre les députés au niveau fédéral qu'il est important de pouvoir garder un investissement. On ne parle pas de milliards de francs, mais de 20, 30 ou 40 millions de francs. Ils espèrent donc pouvoir convaincre le politique de faire cet effort. C'est un peu l'avenir de la Suisse qui se joue. Dans le domaine de la communication quantique, il s'agit de permettre des transactions totalement sécurisées. C'est une réponse très concrète aux cyberattaques. Pour les transferts de données entre hôpitaux, entre établissements bancaires ou autres, c'est une manière de les sécuriser totalement. On a un réseau ferroviaire extraordinaire en Suisse, ce qui permettrait de faire des relais, parce qu'il est nécessaire de relayer l'information tous les 60 kilomètres.

Le député PLR comprend que cela pourrait permettre des économies sur les protections, dès lors que la sécurité est accrue par ce mode de communication. C'est donc un investissement plus qu'autre chose. M. Flückiger partage ce point de vue.

Un député Ve aimerait des précisions concernant les étudiants que l'UNIGE a dû soutenir en 2020 et 2021. C'était compliqué pour l'institution, pour les enseignants, mais aussi pour les étudiants. Il y a eu notamment toute une discussion sur le prix des repas. Le député Ve souhaite également connaître la composition des sociétés immobilières et savoir si cela comprend par exemple des cités universitaires ou uniquement des immeubles

de rendement. Enfin, il souhaite savoir combien coûte en moyenne un étudiant à l'UNIGE, même s'il comprend que le coût n'est pas le même selon la filière. Concernant les taxes d'étudiants, le député Ve aimerait savoir comment cela se passe pour les étudiants locaux, nationaux ou étrangers.

M. Flückiger signale que l'aide apportée aux étudiants est montée quasiment à 8 millions de francs d'aides sociales alors que c'est habituellement plutôt 3 millions de francs sur le propre budget de l'UNIGE. Ils ont ainsi été en capacité de l'augmenter largement parce qu'ils ont reçu le soutien des fondations situées à Genève. Sans celles-ci, M. Flückiger ne sait pas ce que l'UNIGE serait aujourd'hui. Par ailleurs, l'Etat a aussi versé 1 million de francs à cet effet.

Le député Ve demande si ces 5 millions de francs supplémentaires ont permis de répondre aux attentes.

M. Flückiger croit que l'UNIGE a été l'université sans doute la plus généreuse de Suisse. Cela a pu répondre à des besoins de matériel informatique dont les étudiants avaient besoin pour être connectés, mais aussi à des connexions. Il s'agissait aussi de pouvoir faire face au fait qu'ils n'avaient plus de petits jobs. C'est dans cet esprit qu'ils ont mis en place cette opération spéciale sur les repas en se disant que les étudiants doivent préparer leurs examens dans de bonnes conditions et qu'ils allaient donc leur faire des conditions exceptionnelles sur les repas. A la rentrée 2021, les étudiants se sont étonnés de voir que l'opération s'arrêtait. En effet, elle était prévue pour une période relativement courte pour préparer les examens. Comme les commissaires l'ont vu, il y a eu un mouvement d'étudiants qui se sont fortement mobilisés pour maintenir cette mesure. Grâce au soutien du Conseil d'Etat, un montant de 970 000 francs a été débloqué pour tous les étudiants (HES, IHEID et UNIGE) qui a permis de maintenir des prix à 5 francs dans les cafétérias et il y a une très grosse affluence encore aujourd'hui. L'UNIGE a toutefois dit qu'elle ne pourrait pas maintenir cette politique avec une subvention de l'Etat. En effet, ce n'est pas la mission de celui-ci de nourrir les étudiants. L'UNIGE a donc négocié avec les prestataires de restauration dans ses cafétérias le fait d'avoir une pérennisation de repas à 5 francs. La discussion est encore en cours, mais ils ont reçu des offres pour maintenir le repas à 5 francs. Aujourd'hui, sur les 970 000 francs, ils ont dépensé environ 250 000 francs. Ils vont donc largement tenir jusqu'à juillet 2022, la date jusqu'à laquelle l'UNIGE s'est engagée envers le Conseil d'Etat. Dans un sens de responsabilité, elle rendra ce qui n'a pas été utilisé. Ils vont donc tenir jusqu'en juillet 2022 et, à partir de là, ils passeront sur une offre pérenne de repas à 5 francs mise en place par un prestataire.

M. Ferrillo explique, s'agissant des sociétés immobilières, qu'il s'agit d'immeubles de rendement. Les sociétés immobilières sont des legs ou des dons réalisés par de généreux donateurs pour lesquels il y a une directive d'utilisation. Le rendement généré par le capital doit ainsi être utilisé dans certaines activités. Le principal fonds universitaire avec charte est le fonds Chalumeau qui travaille sur les études genre et sur la sexologie. Le rendement d'un immeuble est ainsi utilisé pour couvrir les dépenses dans ce domaine d'études.

M. Ferrillo indique, concernant le coût d'un étudiant, que, au niveau des forfaits reconnus dans le cadre de l'AIU, un étudiant en sciences humaines et sociales représente environ 10 000 francs par an, un étudiant en sciences exactes et sciences naturelles environ 40 000 francs et un étudiant en médecine un peu plus de 50 000 francs. Quant aux taxes universitaires, elles sont de 1000 francs par an quelles que soient la discipline et la provenance. Il n'y a pas de distinction entre les Genevois, les Confédérés et les autres.

Le député Ve demande si les taxes étudiants à l'UNIGE sont similaires à celles dans les autres cantons. M. Flückiger répond que Genève est le meilleur marché de Suisse, même si ce n'est pas à des années-lumière. Par exemple, les taxes sont plus basses qu'à Lausanne.

Un député MCG a une question sur les fonds universitaires avec charte. Il aimerait savoir comment cela est géré et si c'est géré par l'UNIGE ou par des gestionnaires externes. M. Ferrillo explique que les fonds universitaires avec charte ont deux composantes. Ils ont une composante avec un portefeuille mobilier et une composante avec un portefeuille immobilier. Ce dernier comporte des immeubles de rendement dont la gestion est réalisée par la régie Naef qui fait les entrées et les sorties. Ce sont des objets qui sont mis sur le marché aux conditions du marché. Ils ne sont absolument pas réservés aux étudiants ou aux collaborateurs. Pour la partie du portefeuille mobilier, il y a une charte de placement qui définit l'univers de placement et l'horizon de placement. La philosophie de placement consiste à faire de la gestion indiciaire. Il s'agit ainsi de répliquer des indices boursiers. Ils ne cherchent pas à faire des arbitrages pour dégager des plus-values. Ils privilégient plutôt des rendements et des dividendes stables dans le temps, sachant que ce rendement est utilisé pour pouvoir faire face aux dépenses qui sont en lien avec des fonds universitaires avec charte. Pour réaliser cette politique de placement, l'UNIGE est accompagnée par un expert financier indépendant. Tout cela est encadré par un comité de trésorerie présidé par le recteur avec des représentants de la communauté universitaire, des professeurs qui ont des compétences particulières dans la gestion de fortune.

Le député MCG note que la CUAE a relayé l'organisation de réunions genrées. Il aimerait savoir quel était en 2021 le budget de la CUAE et comment cela fonctionne financièrement. Par ailleurs, Carl Vogt, qui était un homme politique d'extrême gauche, est maintenant considéré comme étant d'extrême droite par une des professeures de l'UNIGE. Si le député MCG a bien compris sa vision, il faudrait un changement de nom. Dès lors, le député MCG aimerait savoir s'il a été estimé ce que coûteraient les changements que cela impliquerait, notamment pour les plaquettes, les cartes de visite, etc.

M. Flückiger fait savoir, concernant la CUAE, que les étudiants paient chaque année des taxes fixes de 65 francs par semestre, dont une partie est versée à la CUAE essentiellement pour 2 postes de permanents pour l'association. A part cela, une partie de ces taxes fixes alimente un fonds de gestion des taxes fixes qui est géré par une commission. Des financements de projets sont soumis à cette commission et vont ensuite soutenir des événements (M. Flückiger ne sait pas ce qu'il en est des réunions évoquées). Pour la CUAE, il n'y a donc pas de budget de l'UNIGE, outre ces aspects de taxes fixes qui lui sont allouées.

Le député MCG comprend que la CUAE a son propre budget. M. Flückiger indique qu'ils peuvent soutenir des projets, mais ils doivent aller devant la commission de gestion des taxes fixes. Par ailleurs, le seul budget qu'ils reçoivent des taxes fixes, ce sont 2 postes permanents à temps partiel. Enfin, les événements organisés par la CUAE le sont sous sa propre responsabilité.

M. Flückiger signale, concernant Carl Vogt, qu'il a un doute par rapport à l'affirmation qu'un professeur se serait manifesté.

M. Flückiger a vu qu'un rapport a été fait par deux membres de l'IHEID qui avaient été assez virulents. Par ailleurs, il faut savoir que l'UNIGE va publier un rapport. Une commission sur les figurations historiques a été constituée sous la présidence de M^{me} Samia Hurst. M. Flückiger croit qu'elle a fait un travail vraiment intéressant, systématique et un peu éloigné de l'émotion qui peut être liée à ce type de dossiers. Il espère qu'ils arriveront à prendre des décisions qui ne sont précisément pas sous l'emprise de l'émotion, mais sous une responsabilité par rapport à la société.

Il y a plusieurs questions dans ce domaine. Il y a la question du bâtiment Carl-Vogt qu'ils ont baptisé ainsi parce qu'il est localisé sur le boulevard Carl-Vogt, comme cela a été fait pour le bâtiment d'Uni Mail ou celui d'Uni Bastions. Cela a toujours été associé à des lieux géographiques. La question va donc se poser de savoir si on va dénommer ce bâtiment qui, par ailleurs, sera toujours localisé au boulevard Carl-Vogt, mais il ne portera peut-être

plus le nom de Carl Vogt en tant que tel. Il y a aussi la question du buste se trouvant devant Uni Bastons. A ce niveau, l'UNIGE pourrait tout au plus vouloir donner une recommandation aux autorités de la Ville de Genève. Finalement, il y aura des questions beaucoup plus sur l'ensemble des bâtiments de l'université. Ils n'aimeraient pas focaliser une décision uniquement sur un seul bâtiment. La question serait sans doute intéressante à aborder dans un contexte plus large sur le nom des bâtiments de l'UNIGE. Ils ont vraiment essayé d'éviter une réaction immédiate et de prendre une décision sous le coup de l'émotion lorsque le sujet vient sur le terrain. C'est la raison pour laquelle ils ont constitué une commission avec des prises de position qui étaient très nuancées et qui évite un peu ce sentiment d'une question très simple qui peut être résolue de manière très simple. Carl Vogt a aussi été celui qui a fait entrer les femmes à l'Université de Genève. Il a malheureusement une autre facette peut-être un peu moins acceptable aujourd'hui compte tenu des normes actuelles. C'est un peu le personnage Carl Vogt qui a beaucoup apporté à la science ainsi qu'à la population genevoise, mais qui a eu des affirmations, dans ses publications, qui sont discutables, pour ne pas dire plus.

Un député PLR revient sur la problématique des indemnités allouées aux hôpitaux. Il aimerait savoir si c'est alloué par l'UNIL et/ou par les autorités cantonales vaudoises et quelles sont les actions menées par l'UNIGE ou par le canton de Genève dans la mesure où M. Flückiger considère, à juste titre selon le député, que cela peut être problématique si ce n'est pas pratiqué de manière uniforme. M. Flückiger indique qu'ils ont appris qu'il y avait cette indemnité de 3000 francs par stage dans les hôpitaux périphériques quand ils ont tout d'un coup constaté que leurs étudiants ne trouvaient plus les places de stage qu'ils obtenaient auparavant. Ils se sont alors tournés vers le rectorat de l'UNIL, à l'époque du recteur Arlettaz, qui a répondu que ce n'est pas une décision prise par l'UNIL, mais par le département vaudois de la santé qui a souhaité ouvrir plus largement les places de stage aux étudiants de l'UNIL. C'est donc un financement qui est venu, semble-t-il, de ce côté et qui a permis à l'UNIL de placer ses stagiaires avec une indemnité de 3000 francs par stage.

Le même député PLR demande si la prime est versée par le canton de Vaud ou si c'est l'UNIL qui a été obligée par le canton de Vaud de la verser. M. Flückiger pense que c'est le canton de Vaud qui verse des indemnités supplémentaires à l'UNIL qui elle-même finance ensuite les hôpitaux périphériques. Ils ont eu une discussion dans le cadre d'une commission de coordination hospitalière au niveau lémanique où M. Flückiger a fait part de cette difficulté en disant qu'il fallait trouver une issue à cette situation qu'il

ne trouvait pas efficiente. Dans un premier temps, M. Flückiger a eu le sentiment que le message était entendu. Ensuite, il a appris, dans une réunion à laquelle il n'était pas convié, que, par mesure de clémence, il avait été décidé de fixer l'indemnité à 1500 francs, ce qui reste toujours un problème pour la situation de l'UNIGE.

Le député PLR met cela en relation avec le mécanisme pour les étudiants extracantonaux et internationaux par rapport aux soultes versées. Il note que certains cantons comme Zurich ont une pratique extrêmement claire avec, dans leurs conditions d'admission, notamment en médecine, une priorité absolue aux résidents fiscalisés. En plus, ils ont des règlements extrêmement précis pour savoir à partir de quand on doit être fiscalisé pour avoir la priorité d'accession à l'université. Il ne faut pas se leurrer. C'est précisément pour des raisons économiques. S'ils ont des priorités qui leur permettent de gagner pour financer des stages à coût neutre ou même de façon bénéficiaire pour pouvoir se développer, le député aimerait savoir quelle est la stratégie entrepreneuriale et économique du canton de Genève (le député a compris que ce n'était pas seulement l'UNIGE) pour répondre à cela. M. Flückiger note que, si on voulait faire une maximisation des recettes, on devrait plutôt aller chercher des étudiants vaudois qui viendraient étudier à Genève pour obtenir l'AIU et envoyer les étudiants genevois faire leurs études à Lausanne, mais cela coûterait très cher aux contribuables.

Le député PLR comprend ce que dit le recteur, mais il estime qu'il y a les deux coûts. Il y a le coût de ceux qui partent et le coût de ceux qui viennent. Avec la multiplication des échanges, on pourrait sincèrement se poser la question. Le député PLR aimerait également savoir si l'université perçoit quelque chose pour ceux qui sont extranationaux, par exemple pour ceux qui habitent de l'autre côté de la frontière. M. Flückiger répond qu'il n'y a pas la possibilité pour ces personnes d'entrer dans la filière des études de médecine. La différence entre Zurich et les cantons de Genève et Lausanne, c'est que Zurich a un numerus clausus au départ. Ainsi, quand l'examen est réussi, l'étudiant entre dans la filière de formation. A l'UNIGE, il y a 600 étudiants en première année de médecine. Ensuite, la barre descend à 158 étudiants, ce qui correspond au nombre d'étudiants pour lesquels on arrive à assurer les places de stage nécessaires pour suivre la formation. Il y a donc un contexte un peu différent. Il n'y a pas, à l'entrée, des restrictions qui seraient basées par exemple sur ce type de critères. C'est extrêmement ouvert. Les étudiants viennent, mais ils savent que le couperet va tomber au bout d'une année.

Le député PLR a compris la différence de stratégie de l'UNIGE et de l'UNIL par rapport aux étudiants de médecine où une sélection se fait à la fin de la première année. Sur le plan académique, une pesée d'intérêt a été faite

et c'est le rôle de l'université de le faire. Un autre aspect intéressant, c'est que, pour ceux qui réussissent la première année, mais qui ne sont pas compris dans le numerus clausus, il y a une filière tierce en biologie médicale. Cela a d'ailleurs du sens puisque cette première année peut alors être valorisée pour l'ensemble des étudiants. Cela étant, le député demande si l'on sait, aujourd'hui, quelle est la proportion d'étudiants qui sont empêchés de suivre la 2^e année des études de médecins et qui suivent, à la place, cette filière de biologie médicale. En termes de coût et de durée d'études, il serait intéressant d'avoir cette donnée. M. Flückiger relève que cette question avait été soulevée au moment où ils ont débattu avec leurs autorités de l'introduction d'un numerus clausus en première année. C'était une perceptive politique que leurs autorités ne souhaitaient pas suivre, même si, du point de vue de l'UNIGE, ils avaient ce souci par rapport au fait que 600 étudiants commencent la formation et au fait que 400 d'entre eux auront un sentiment de frustration de ne pas pouvoir entrer dans la filière dans laquelle ils voulaient se former. On sait que la vocation d'aller en médecine est une vocation forte. Le fait de devoir abandonner ce projet n'est donc jamais simple. Ils se sont ainsi dit que, en créant une filière en biomédecine, ils pourraient peut-être un peu compenser cette frustration par quelque chose qui reste proche de la médecine. Toutefois, le nombre d'étudiants allant de cette filière vers la filière de biomédecine n'est pas énorme. Ainsi, 50 à 60 étudiants sont inscrits dans cette filière qui est très utile et qui a beaucoup de débouchés professionnels, mais ce n'est pas vraiment une filière de médecine. Il y a donc pas mal d'étudiants qui partent dans d'autres formations et ils réussissent très bien, mais il y a toujours un peu ce sentiment d'avoir fait un deuxième choix et c'est une situation assez compliquée. Cela représente environ 15% des étudiants.

Le député PLR note que les auditionnés ont répondu sur le coût des étudiants, mais il ne croit pas qu'ils aient répondu à la question de savoir à combien c'était valorisé. Avec 580 millions de francs de budget et 19 000 étudiants, le député n'arrive pas aux chiffres qui ont été articulés. M. Ferrillo précise que les activités de l'université concernent à la fois de l'enseignement et de la recherche. Dans les 600 millions de francs de budget, environ 55% et 60% sont plutôt tagués « recherche ». Ainsi, le coût de recherche et le coût de l'étudiant « non-recherche » ont été distingués.

Un député UDC demande si l'on peut s'attendre de la part de la direction de l'UNIGE qu'elle ait un certain courage face au wokisme ambiant en gardant par exemple les noms de personnes qui ont été très importantes pour Genève comme Carl Vogt, éventuellement en mettant une explication sur leur statue, mais en ne débaptisant pas, par exemple, les bâtiments. Si on n'a pas

le courage de faire cela aujourd'hui, le député UDC pense qu'il ne faut plus jamais donner le nom d'un savant ou d'un écrivain à une rue parce que, dans 100 ans, on dira qu'il faut enlever tel nom parce que c'était un homme qui mangeait de la viande. Le député aimerait que l'on garde un peu de raison et que l'on puisse conserver des noms qui ont apporté beaucoup à Genève, qui ont un certain côté sombre qui était extrêmement répandu à l'époque. Aujourd'hui, quand on voit des films historiques, par exemple sur la guerre aux Etats-Unis, il faut forcément qu'il y ait un noir alors qu'il n'y avait pas d'officiers noirs à l'époque. On est complètement en train de changer la vision de l'histoire. M. Flückiger fait remarquer que, sur les noms donnés à ses bâtiments, l'UNIGE va sans doute se dissocier de noms de personnes comme Lausanne l'a fait.

Le président a une question sur le fonds d'innovation et de développement. Il demande pourquoi ne pas envisager avec le Conseil d'Etat d'avoir, chaque année, un minimum d'attribution à ce fonds qui ne dépende pas de l'éventuel excédent du contrat de prestations. On peut entendre qu'il y ait un montant qui dépende du contrat de prestations, mais il faudrait aussi un montant fixe qui ne serait attribué au FID que pour autant que le montant de l'excédent ne soit pas suffisamment élevé pour l'alimenter. On fixerait par ailleurs un plafond annuel ainsi qu'un montant maximal pour ce fonds. Les auditionnés ont indiqué que ce fonds est allé jusqu'à 20 millions de francs. Dès lors, s'il y avait tout le temps 10 millions de francs dans ce fonds, cela serait peut-être largement suffisant. C'est peut-être une piste à suivre parce que le président ne trouve pas très cohérent de dire que c'est uniquement en fonction du résultat d'un contrat de prestations qu'un montant est versé ou non à ce fonds. M. Flückiger note que le président décrit un système qui conviendrait. Après, il faudrait fixer le montant. Ils seraient vraiment très heureux avec un montant de 10 millions de francs, mais 5 millions de francs permettraient déjà un certain nombre de choses.

Le président estime qu'il faut discuter du niveau à retenir, mais il y a aussi une articulation à trouver pour être sûr que ce fonds soit toujours alimenté. Il ne faut pas que ce soit uniquement sur la base du résultat des comptes. S'il y a vraiment une utilité à ce fonds, ce qui semble avoir été démontré et c'est aussi ce qu'a voulu le législateur, c'est pour autant qu'il soit alimenté, sinon cela ne correspond plus à la volonté du législateur. M. Flückiger remercie le président pour sa remarque, parce que cela correspond à des mécanismes qu'ils souhaiteraient pouvoir mettre en place. Il est vrai que, en 2015, dans la discussion avec leurs autorités par rapport à la troisième convention d'objectifs où il n'y avait que 2 millions de francs supplémentaires sur 4 ans, ils ont dit qu'ils pouvaient le faire parce qu'ils

avaient ce FID. Cela leur permet d'avoir un peu de capacité de faire face à une situation difficile. Toutefois, ils avaient aussi dit que cela ne serait pas possible de le faire plus longtemps. Maintenant, on arrive un peu au bout de l'exercice.

M. Ferrillo croit qu'il faut mettre en évidence que ce sont des sujets totalement interdépendants. Si la convention d'objectifs est insuffisamment dotée, cela veut dire que l'UNIGE doit réaliser des réallocations dans le cadre du budget socle de l'UNIGE pour faire face à la croissance de l'activité. La convention d'objectifs sert à lancer de nouveaux projets. Elle ne finance jamais la croissance du socle. Donc, plus la convention d'objectifs est chichement dotée, plus l'université doit aller travailler sur des réallocations dans le budget socle. Quand elle fait ce travail, elle limite ou épuise sa capacité à avoir un excédent en fin d'exercice. Sans cet excédent, le FID n'est pas alimenté. On peut donc établir une corrélation entre la hauteur du financement de la convention d'objectifs, le taux d'utilisation du budget de l'université et, donc, sa capacité à générer un bénéfice qui alimente le FID par ricochet.

Votes

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13113 :

Oui :	10 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Non :	—
Abstentions :	1 (1 EAG)

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
Art. unique	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13113 :

Oui :	9 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Non :	–
Abstentions :	1 (1 EAG)

Le PL 13113 est accepté.

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver ce projet de loi.

Projet de loi (13113-A)

approuvant les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014 ;
vu les états financiers de l'Université de Genève pour l'année 2021 ;
vu la décision du rectorat de l'Université de Genève du 7 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés de l'Université de Genève comprennent :

- a) un bilan au 31 décembre 2021 ;
- b) un compte d'exploitation ;
- c) un tableau de variation des fonds propres ;
- d) un tableau des flux de trésorerie ;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers pour l'année 2021 sont approuvés.



Université de Genève

États financiers 2021

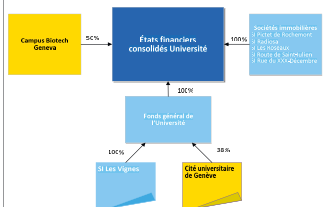
Commission des finances

27.04.2022

Compte consolidé d'exploitation

Compte d'exploitation au 31 décembre 2021	Comptes individuels				Éliminations	Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières	Fonds général	Campus Biotech		
	a	b	c	d	e	f=a+b+c+d+e
Produits d'exploitation	800 310 374	2 292 730	1 321 287	-	-	801 162 302
Charges d'exploitation	816 011 699	1 218 576	1 362 271	-	-	816 904 612
Part résultat mise en équivalence	-	-	98 105	910 289	-	1 008 394
Résultat net d'exploitation	-15 701 325	1 074 155	57 121	910 289	-1 074 155	-14 733 915
Résultat financier réalisé	14 662 835	-65 097	3 424 309	-	-	18 291 203
Résultat financier latent	28 541 110	730 000	4 917 027	-	-	34 188 137
Résultat financier	43 203 945	664 903	8 341 337	-	269 155	52 479 340
Résultat net	27 502 620	1 739 058	8 398 458	910 289	-805 000	37 745 425

- ❖ **Résultat net** : Excédent bien plus élevé qu'en 2020.
- ❖ **Résultat exploitation** : Déficit plus important pour les comptes individuels de l'Université.
- ❖ **Résultat financier** : Bénéfices très importants dont deux tiers sont latents



Compte UNIGE individuel d'exploitation par bailleur

Compte d'exploitation au 31 décembre 2021	État	FNS	Autres Fonds étrangers	Fonds propres affectés	Université
Subventions reçues	533 002 965	100 958 902	82 301 661	11 419 173	727 682 701
Taxes universitaires	13 684 479	-	-	-	13 684 479
Écolages	1 952 047	-	15 427 061	55 666	17 434 774
Autres produits	30 376 223	1 119 360	33 894 078	44 385 000	109 774 661
Produits d'exploitation	579 015 715	102 078 261	131 622 800	55 859 839	868 576 616
Charges de personnel	467 494 707	77 888 260	64 165 608	27 792 453	637 341 028
Biens, services, marchandises	69 661 106	14 176 802	22 601 047	10 182 111	116 621 066
Amortissements	19 264 768	2 857 604	3 342 723	7 194 116	32 659 211
Subventions accordées	17 250 422	3 024 068	7 372 662	1 743 242	29 390 395
Imputations internes charges	5 255 398	3 921 612	32 978 463	26 110 769	68 266 242
Charges d'exploitation	578 926 400	101 868 346	130 460 504	73 022 691	884 277 941
Résultat net d'exploitation	89 314	209 916	1 162 297	-17 162 852	-15 701 325

- ❖ **Budget État** : Proche de l'équilibre compensant quasiment le déficit de 2020.
- ❖ **Fonds étrangers** : Marge bénéficiaire réduite en comparaison historique principalement en lien avec les mandats de prestations et de services.
- ❖ **Fonds propres** : Mise à contribution importante (17 Mios !) dont le financement est quasi assuré par les résultats financiers réalisés.

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Impacts COVID

Détérioration du résultat d'exploitation mais dans une moindre mesure qu'en 2020.

Avec la reprise progressive des activités, par rapport à 2020 :

- Un impact sur le chiffre d'affaires moins important.
- Un volume des économies nettes plus faible.

Les dépenses directement liées au COVID ont été supérieures à celles de 2020 (environ CHF 2 235 000)

Impacts COVID	2021	2020	Écart
Taxes et revenus divers	-1 675 000	-2 761 481	
Subventions	145 000		
Produits État	-1 530 000	-2 761 481	1 231 481
Charges de personnel	-972 231	-1 613 931	
Dépenses générales	2 112 624	4 954 800	
Subventions	40 896	458 000	
Charges État	1 181 289	3 798 869	-2 617 580
Résultat État	-348 711	1 037 388	-1 386 099
Résultat Fonds	-342 673	-1 997 388	1 654 715
Total UNIGE	-691 384	-960 000	268 616

* Améliore le résultat net

- détériore le résultat net

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Compte État

❖ **Excédent de revenu = 89 KCHF**❖ **Origine des écarts** (données ajustées) :

- Revenu + 1 082 KCHF +

Chiffre d'affaires COVID	1 530	Imputations internes	2 930
Subvention fédérale de base	1 303	AIU	1 070
Prestations de services et ventes	539	Recettes dentaires	482

- Charges + 993 KCHF +

Dépenses générales	2 048	Charges de personnel	3 677
Bourses et dépannages	807	Rente-pont AVS	304
Autres bourses et prix	456	Subventions accordées	336

❖ **Taux d'utilisation : 100.2 %**❖ **Découvert COB 2020/2021 = - 10 KCHF**

Nature & Libellé	Comptes	Budget avec transfert	Écart vs Budget avec transfert	
			en CHF	en %
4 Revenus	579 015 715	577 117 273	1 898 442	0.3%
42 Taxes et revenus divers	31 896 243	33 020 350	-1 124 107	-3.4%
43 Recettes diverses	1 542 664	1 697 744	-155 080	-9.1%
46 Subventions acquises	533 002 965	534 383 661	-1 280 696	-0.2%
dont Indemnité cantonale	361 227 174	361 178 900	48 274	0.0%
Subvention fédérale de base	111 936 932	113 240 000	-1 303 068	-1.2%
AIU brut	42 710 945	41 641 000	1 069 945	2.6%
49 Imputations internes	12 573 842	8 115 518	4 458 324	54.9%
3 Charges	578 926 400	577 117 273	1 809 127	0.3%
30 Charges du personnel	467 494 707	464 818 598	2 676 109	0.6%
dont Personnel administratif	141 551 513	139 085 926	2 465 587	1.8%
Corps enseignant	233 551 389	234 339 628	-788 239	-0.3%
31 Dépenses générales	69 661 106	70 858 277	-1 197 171	-1.7%
33 Amortissements ordinaires	19 264 768	19 419 883	-155 115	-0.8%
36 Subventions accordées	17 250 422	18 440 625	-1 190 403	-6.8%
39 Imputations internes	5 255 398	3 579 690	1 675 708	46.8%
Résultat net	89 314	-	89 314	-
Occupation de postes	3 137.6	3 144.4	-6.8	-0.2%
Personnel administratif	1 275.9	1 288.2	-12.3	-1.0%
Corps enseignant	1 861.7	1 856.1	5.6	0.3%

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 27.04.2022

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Fonds d'innovation et de développement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	B2022	PF2023
Solde au 01.01	8 828 917	7 365 917	4 463 998	6 007 425	4 156 406	6 096 574	3 337 215	1 492 443
Dépenses	-9 983 995	-6 056 616	-1 052 426	-3 772 423	-3 780 159	-2 879 835	-1 844 772	-1 300 000
Attribution résultat net État	896 891	3 153 336	2 591 152	1 920 216	0	0	0	
Attribution au terme COB	6 817 199	0	0	0	5 707 730	0	0	0
Transferts des autres fonds propres affectés	806 905	1 361	4 700	1 189	12 596	120 477		
Solde au 31.12	7 365 917	4 463 998	6 007 425	4 156 406	6 096 574	3 337 215	1 492 443	192 443
Variation annuelle	-1 463 000	-2 901 919	1 543 427	-1 851 018	1 940 167	-2 759 358	-1 844 772	-1 300 000

❖ Le FID est un dispositif indispensable permettant de lancer des projets institutionnels à forte valeur ajoutée avant de les intégrer dans la COB. Voulu par le législateur, il est **le symbole de la confiance et de l'autonomie** de gestion donnée à l'Université.

❖ Fondamentalement, le FID **dépend des excédents** du budget État.

❖ Doté en 2009 d'un capital initial de 5 MCHF, le FID a atteint un **capital de 20 MCHF en 2012** grâce aux bénéfices dégagés sur le budget État et aux dotations COB I et II.

❖ Avec les contraintes budgétaires imposées par l'État et de moindres financements pour les COB III et IV, le FID s'est **graduellement décapitalisé**.

❖ Le FID sera **épuisé en 2023**.

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

Le 27.04.2022

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Enjeux financiers 2022 / 2025

En résumé, la **situation budgétaire est préoccupante** :

- Des comptes État tout juste équilibrés depuis deux ans consécutifs.
- Un plan financier pluriannuel largement déséquilibré (- 8 000 KCHF à l'horizon 2025).
- Un FID épuisé en 2023 déjà.

Les **équilibres institutionnels, y compris financier**, seront encore davantage **bousculés** par :

- Une croissance continue du nombre des étudiants depuis plus d'une décennie à 2%.
- Le besoin d'investir dans le capital humain et les équipements pour maintenir le rang de l'Université dans le concert des meilleures universités mondiales.
- Les enjeux politico-financiers des relations dans l'espace européen d'enseignement et de recherche.
- Les impacts budgétaires de plusieurs projets en cours ou d'engagements pris ou de charges contraintes.

Certaines réponses appartiennent à la collectivité genevoise. Pour les trouver, nous vous proposons un dialogue dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle, dans le cadre de la préparation de la prochaine Convention d'objectifs 2024/2027, dans le cadre du projet de loi portant le crédit de renouvellement 2025/2029.

Le premier rendez-vous est déjà pour demain.

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

14 22 04 3022



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Merci pour votre attention

DIVISION COMPTABILITE
ET GESTION FINANCIERE

14 22 04 3022



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE